

ont pu supprimer l'usage, et qu'aujourd'hui encore, en plein XIX^e siècle, les chrétiens du diocèse de Lyon et les pauvres bien souvent, donnent à leur curé les prémices de leurs récoltes, consacrant ainsi, par une générosité touchante la bonté de celui qui donne autant que le mérite de celui qui reçoit.

Il est donc vrai que les curés de campagne désiraient avec ardeur une réforme que le bien matériel et surtout le bien moral leur paraissaient exiger impérieusement ; il est encore vrai que les privilèges du haut clergé, que la manière de concéder les bénéfices, que la décadence de certaines maisons religieuses les irritaient et faisaient d'eux une sorte de tiers-état dans l'ordre du clergé ; mais ce qui ne l'est pas, c'est l'éloge dont l'irréligion a voulu les flétrir en insinuant que leur vœu de réforme renfermait l'espoir secret d'échapper à la discipline de l'Eglise. L'histoire fera justice de cette erreur en nous montrant la conduite de nos curés de campagne pendant la Révolution.

J'ai parlé des Chapitres, des couvents, du clergé des campagnes, et je n'ai rien dit encore du chef de ce grand corps ecclésiastique, de l'archevêque de Lyon. Ses revenus n'étaient pas en rapport avec l'importance du siège qu'il occupait, car il n'avait pas plus de quarante mille livres de rente, chiffre considérable sans doute, mais bien inférieur à celui de beaucoup d'autres archevêchés et bénéfices. L'archevêque de Lyon était presque toujours un grand seigneur, et souvent un membre du Chapitre de Saint-Jean. Nous avons vu comment son autorité était surveillée et contrôlée par les comtes de Lyon. Je n'ai pas la prétention d'énumérer ses prérogatives religieuses, ni de raconter la querelle entre le siège de Lyon et celui de Rouen au sujet de la primatie des Gaules ; (1) ce

(1) Sous l'archevêché de Mgr de Saint-Georges, une longue querelle eut lieu pour la primatie des Gaules entre le siège de Lyon et celui de Rouen.